



COMMISSION PERMANENTE “PILOTAGE DES SRIAS”

20 MARS 2012

- 1** Exercice 2011 : bilan des comptes rendus de gestion et présentation de la mise en œuvre de 2 actions des régions Rhône Alpes et Pays-de-la-Loire ;
- 2** Exercice 2012 : examen complémentaire des budgets prévisionnels 2012 et délégations de crédits pour l'année 2012 ;
- 3** Renouvellement des Présidents de SRIAS et journées d'étude du 22 et 23 mai 2012
- 4** Réflexion sur les critères de répartition des crédits SRIAS pour 2013
- 5** Point sur le fonctionnement des SRIAS
- 6** Questions diverses



1

EXERCICE 2011

BILAN DE L'EXECUTION

Bilan en deux temps :



Exécution budgétaire

CP SRIAS du 20 mars 2012



Analyse qualitative

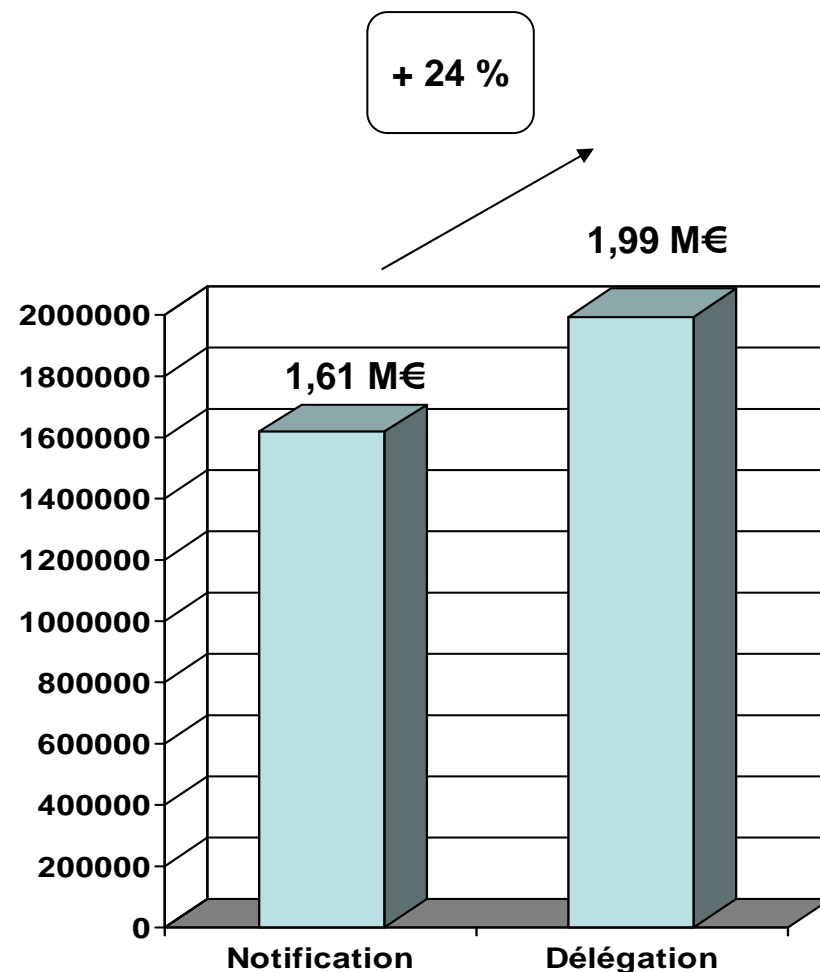
CP SRIAS du 31 mai 2012

Taux de réception de CR de gestion 2011 : 100 %



Délégations en 2011

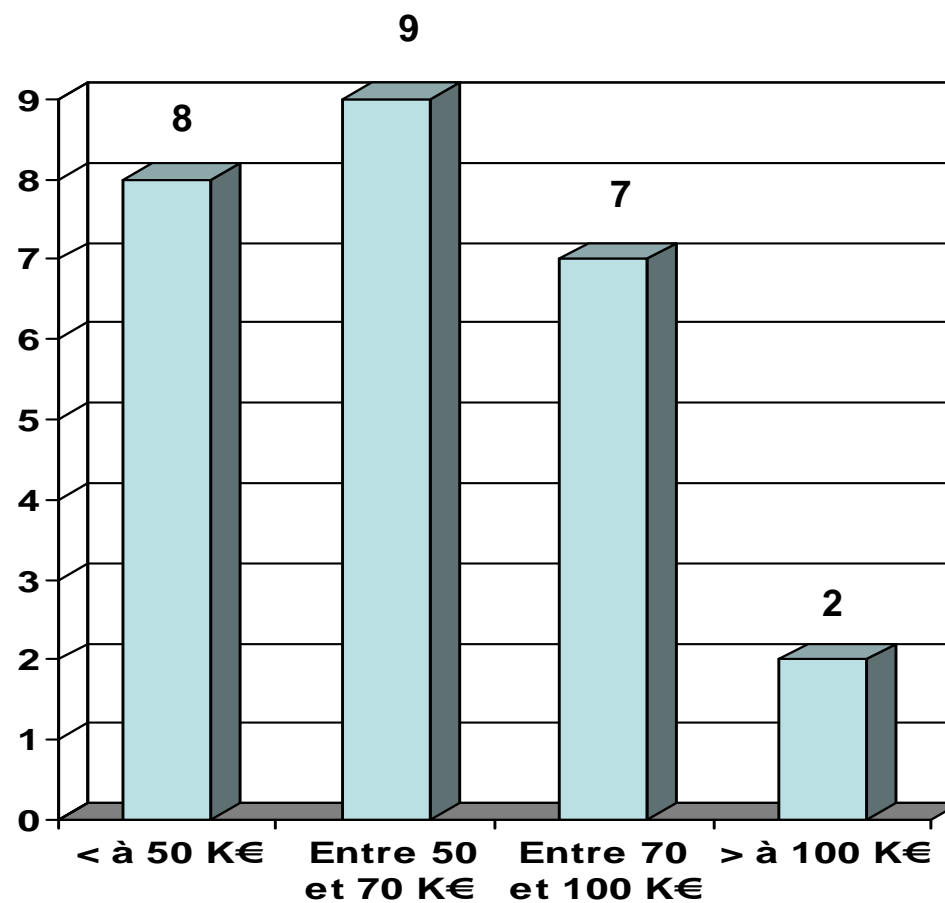
Budgets validés	1,995 M€
Projets : 1,910 M€	95,7 %
Frais pdce SRIAS : 0,085 M€	4,3 %
Crédits délégués	1,995 M€
Taux de délégation	100 %
Crédits sans emploi	0 €



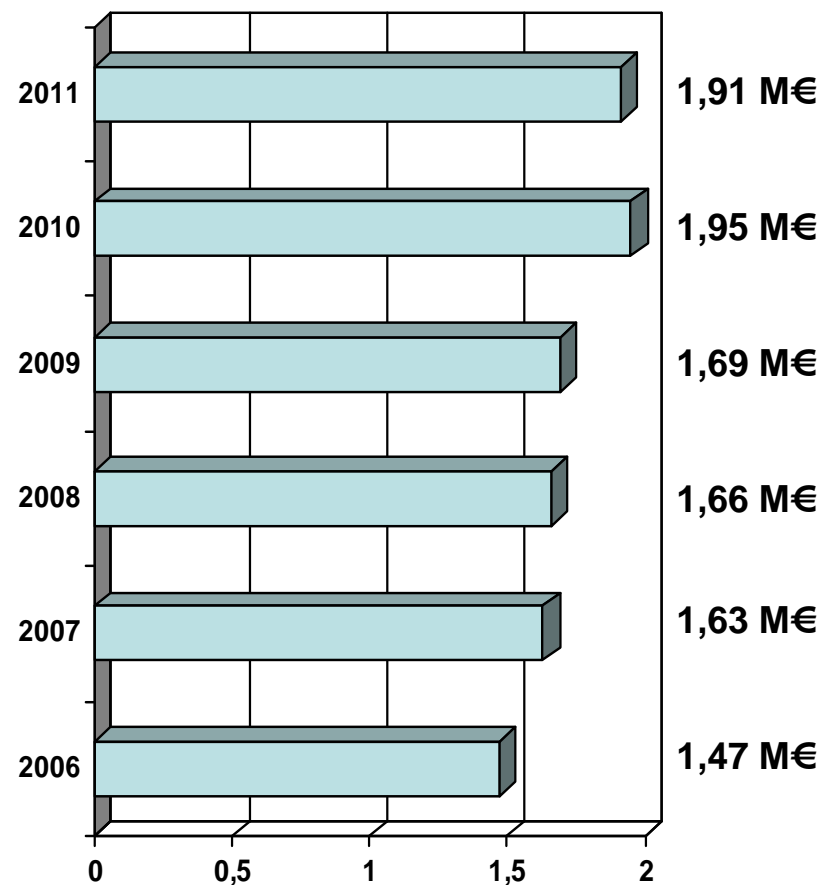
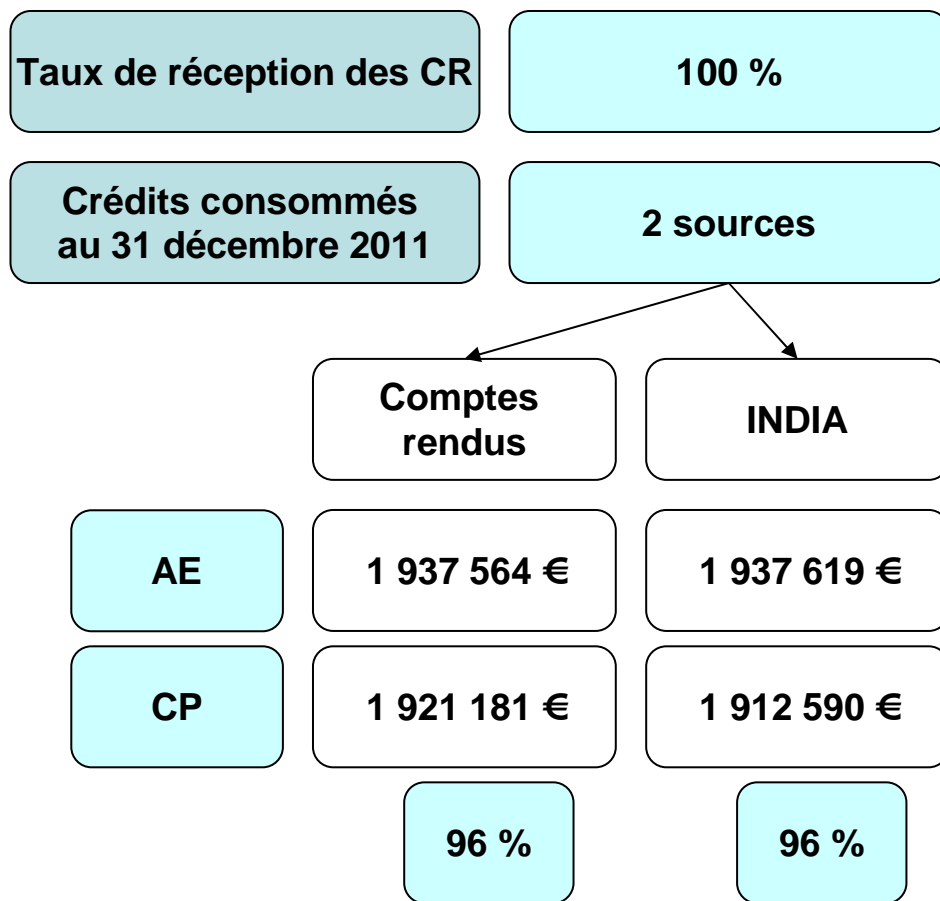


Montant max	29 717 €
Montant min	485 723 €
Montant moyen	76 741 €
Montant médian	52 850 €

Répartition des délégations par région



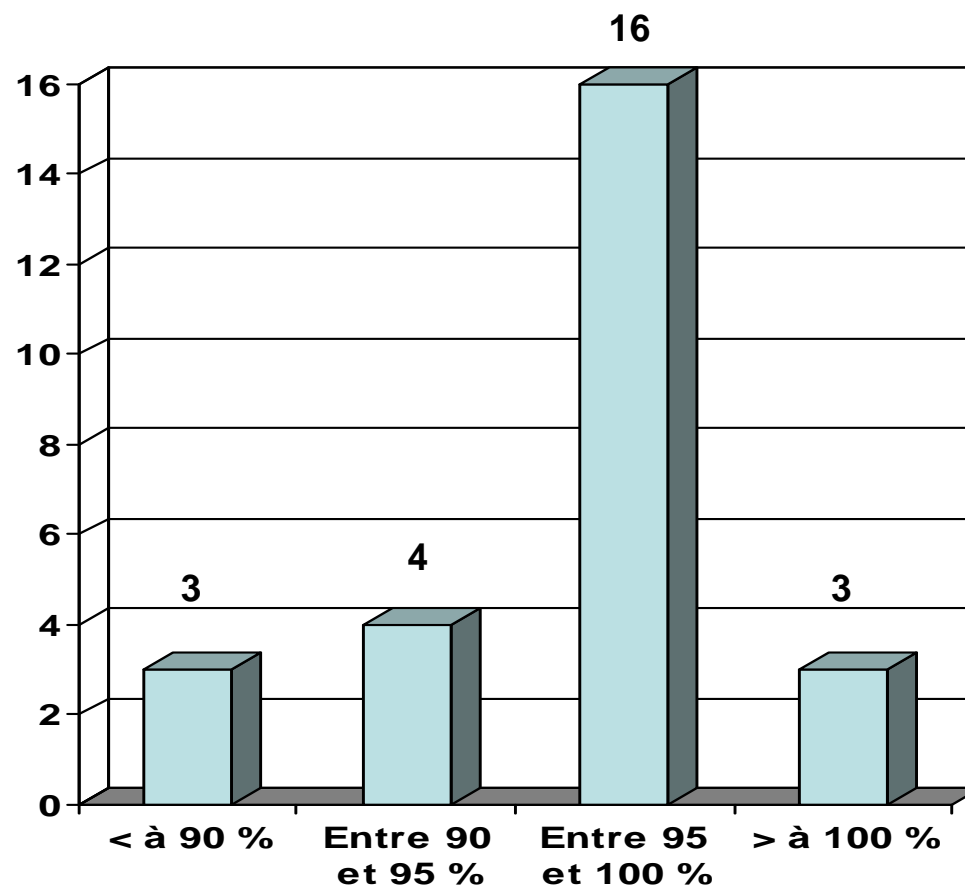
Consommation en 2011





Montant max	10 247 €
Montant min	472 903 €
Montant moyen	73 561 €
Montant médian	52 217 €
Taux max	109 %
Taux min	29 %
Taux moyen	96 %
Taux médian	98 %

Répartition des taux de consommation par région





BILAN DES 2 ACTIONS

2 demandes validées en 2011 sous réserve de la présentation d'un bilan de mise en œuvre des actions.



Rhône-Alpes

Action « séjours familles en difficulté »



Pays-de-la-Loire

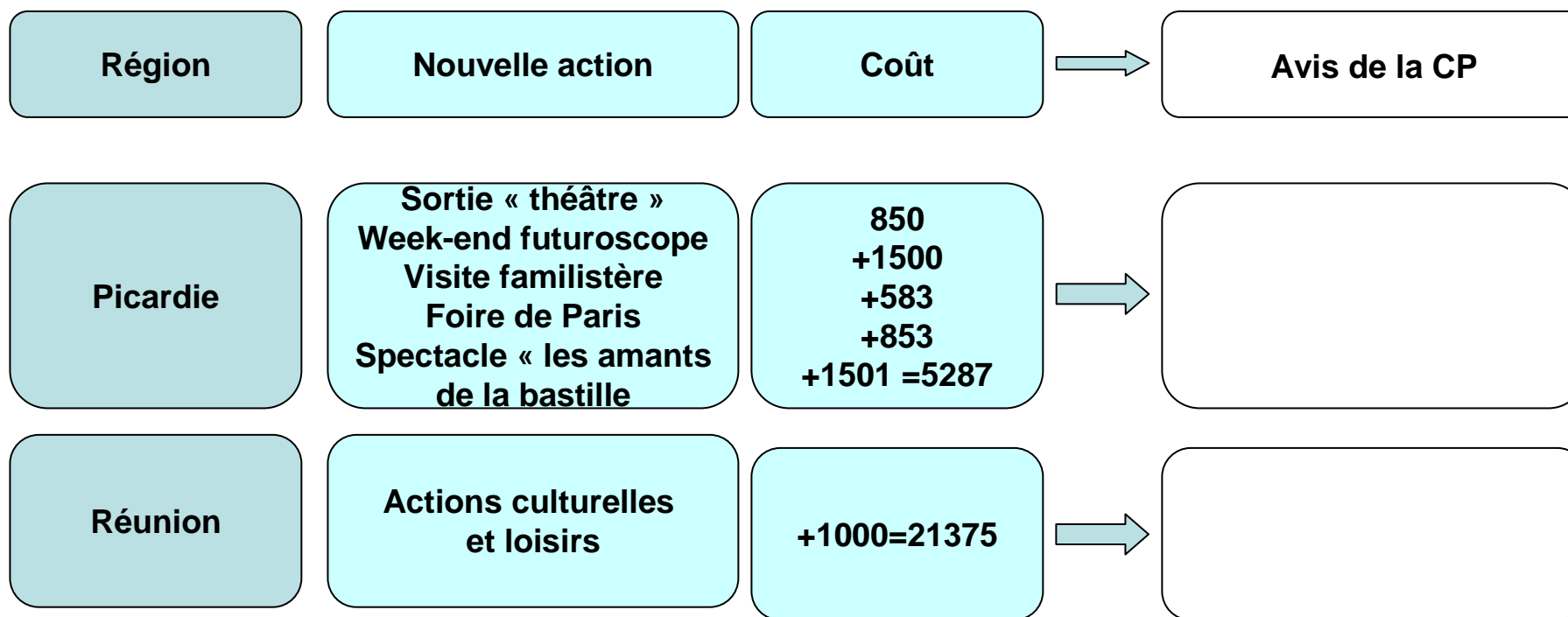
Action « Aide à domicile »

2

EXERCICE 2012

EXAMEN COMPLEMENTAIRE DES BP 2012

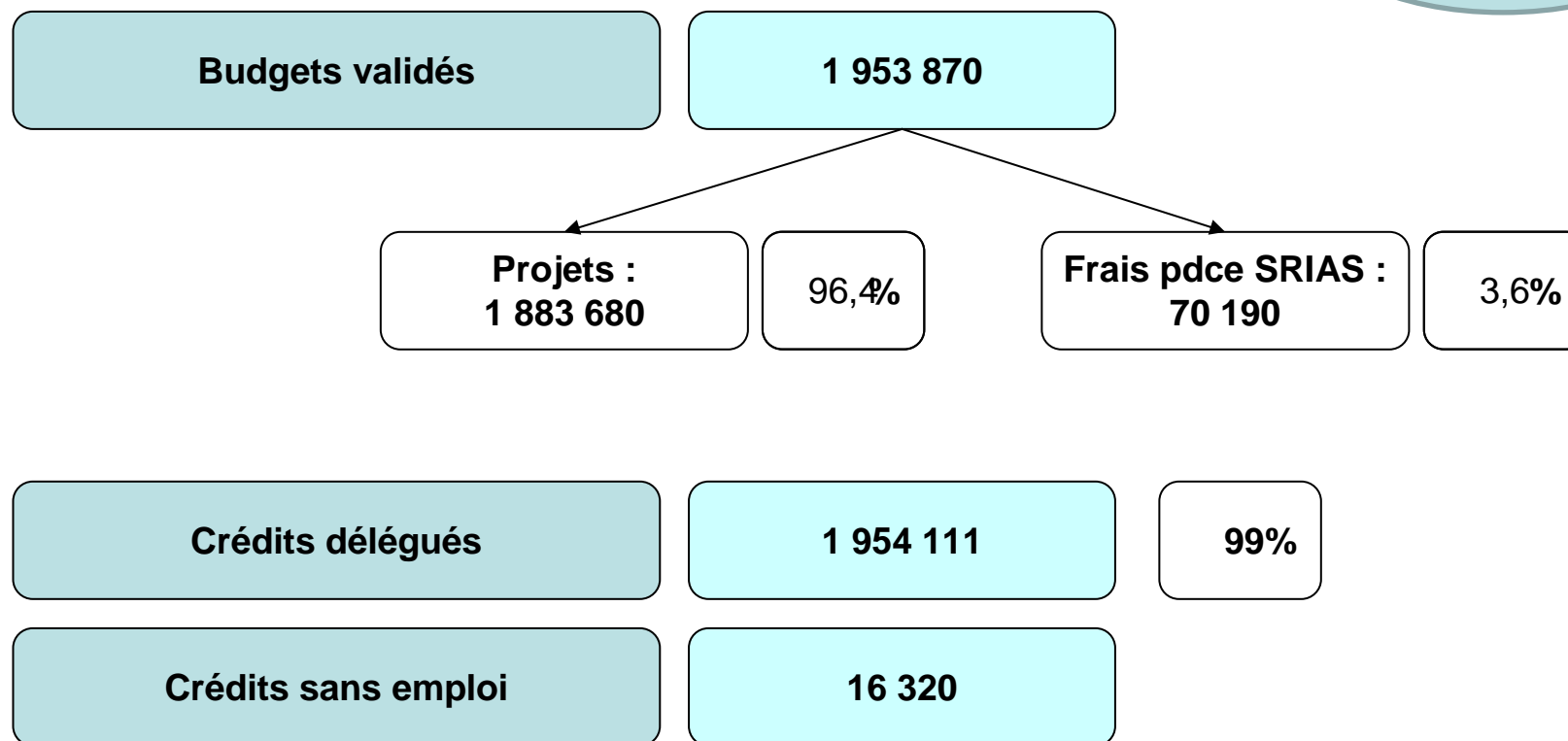
⇒ 2 demandes d'examen complémentaires des BP 2012.





ETAT DES DELEGATIONS

Situation au 15
mars 2012





3

RENOUVELLEMENT DES PDTS DE SRIAS ET JE SRIAS 2012

RENOUVELLEMENT DES PDTS DE SRIAS

Textes:

Art 7 et 8 décret n°2006-21 du 6 janvier 2006

Art 1er arrêté du 29 juin 2006

- ⇒ Les Présidents de SRIAS sont nommés pour **3 ans** par arrêté du Préfet de région.
- ⇒ Le mandat actuel des Présidents de SRIAS arrive à **échéance le 2 juillet 2012**.
- ⇒ Le mandat des futurs Présidents **débutera à l'échéance de celui de leurs prédécesseurs**.
- ⇒ Les textes prévoient que les Présidents de SRIAS sont **nommés de manière simultanée** sur proposition des OS représentées au CSFPE.
- ⇒ **Il n'y a pas lieu de procéder au renouvellement des membres de la SRIAS.**
- ⇒ Les textes en vigueur n'imposent **pas de procédure particulière pour effectuer la consultation préalable des OS représentées au sein de la SRIAS.**

3

RENOUVELLEMENT DES PDTS DE SRIAS

ETAPES	ACTIONS	PERIODE
1	La DGAFP a envoyé un courrier aux Préfets de région leur demandant de procéder à la nomination anticipée des Présidents de SRIAS	27 février 2012
2	Les Préfets de région saisissent les représentants des OS de la SRIAS pour leur demander de désigner le Président de la SRIAS	De mi février à début avril
3	Les Préfets de région renvoient à la DGAFP la fiche d'identification du Président de la SRIAS	6 avril 2012
4	Journée d'étude des Présidents de SRIAS	22 et 23 mai
5	Les préfets de région établissent les arrêtés de nomination des Présidents de SRIAS	fin juin - début juillet



JE DES 22 ET 23 MAI 2012

Format et contenu à définir

22 mai 2012

**Présidents de SRIAS
(actuels et futurs)**

23 mai 2012

**- Présidents de SRIAS
(actuels et futurs)
- CIAS
- PFRH et corresp. Adm.
- DGAFP**

Tables rondes (?)



CADRE ACTUEL

CRITERES DE REPARTITION (Fiche 6 du guide méthodologique)

4 critères quantitatifs

Effectif des agents de l'Etat dans la région : **60%**

1. Respect du calendrier budgétaire : **10%** Date d'envoi:

- du BP N-1 avant le 30/09/N-2;
- du CRG N-2 avant le 10/01/N-1 ;
- du 1er CRG N-1 avant le 10/05/N-1

2. Taux d'utilisation des crédits au cours de l'année antérieure: **15%**

3. Part des crédits consacrée aux actions elles-mêmes au cours de l'année antérieure (par opposition aux crédits utilisés pour le fonctionnement et les études) : **15%**



RAPPEL

Extrait du PV du CIAS du 29 juin 2011 – Intervention de M.VIBERT-GUIGUE, co-animateur de la CP « SRIAS » sur les critères de répartition

La question de l'évolution éventuelle de ces critères de répartition a été soulevée. Il répond que ce ne sera pas pour l'année 2011 mais pour l'exercice 2013 afin de se laisser le temps de la réflexion.

M. VIBERT-GUIGUE exprime le constat de fortes disparités entre les SRIAS, avec une moyenne basée sur le budget actuel, de 78 centimes par agent avec des écarts allant de 53 centimes à 2,93 euros, sachant que 60 % des agents sont en dessous de la moyenne et 34 % au-dessus. Par ailleurs, il ajoute que le nombre des retraités est difficile à cerner et qu'il n'est nulle part pris en compte dans le nombre des agents auxquels s'adressent potentiellement les SRIAS.

Il mentionne plusieurs hypothèses, notamment une hypothèse de pondération supplémentaire qui permettrait de limiter l'écart par rapport à la moyenne ou éventuellement une révision du pourcentage, notamment sur le poids des effectifs ou du nombre d'agents. »

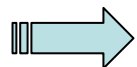


ACTUALISATION DU GUIDE METHODOLOGIQUE

Mise à jour à prévoir des fiches « SRIAS » du guide méthodologique



Fiche 5.- Principes de gestion des crédits d'ASI déconcentrée (SRIAS)



Fiche 6.- Critères de répartition des crédits d'ASI déconcentrée (SRIAS)



Fiche 10.- Calendrier budgétaire (Actions « SRIAS »)



Fiche 12.- Définition et mise en œuvre d'une action

Les autres fiches seront examinées dans les CP dédiées

SUITES DU COMITE D'EXPERT

